

% lignes d'attac

Les batailles de l'impôt
Palestine : que faire face à l'urgence
Le combat contre la loi Duplomb
Dossier : Contre les JOP 2030
et leur monde

numéro 143 octobre 2025



Livres

sur attac.org/l/boutique

L'énergie est notre avenir, socialisons-là !

Attac, éditions LLL, 2025



Travail, climat, même combat !

Attac, éditions LLL, 2025



L'évasion fiscale, toute une histoire

Attac et VAP, éditions de l'Atelier, 2024



Notes

sur attac.org/l/notes

*Qui veut gagner des milliards ?
En finir avec les niches fiscales
injustes (juillet 2025)*

Merci pour votre soutien !

Depuis plus de 25 ans, Attac se mobilise pour la justice fiscale. Ce combat est plus que jamais d'actualité lors de cette rentrée des signes du refus de l'austérité. Les premières actions et manifestations d'ampleur des 10 et 18 septembre l'ont montré : l'intenable injustice fiscale fait soulever les foules, il est temps de taxer les riches.

Notre association n'a pas les milliards des grandes multinationales, de Vincent Bolloré ou de Bernard Arnault pour mener campagne, diffuser nos idées et faire face à la répression croissante. Mais nous avons votre soutien, essentiel pour renforcer notre action. Nous vous en remercions chaleureusement ! Notre budget dépend à plus de 90% des dons et adhésions : nous ne pourrions rien faire sans votre engagement.

Face à l'impasse néolibérale et la menace de l'extrême-droite, soyons d'Attac pour ouvrir des perspectives de progrès sociaux, écologiques et démocratiques !

% bulletin d'abonnement lignes d'attac

nom
prénom
adresse

code postal ville

courriel

☐ abonnement d'un an au tarif normal de 20€
☐ abonnement d'un an au tarif adhérent·e 12€

date
signature

chèque bancaire ou postal à l'ordre d'Attac
à retourner à
**Attac - service abonnements,
5 villa de la Tourelle 93100 Montreuil**

Attac

association pour la taxation
des transactions financières
et pour l'action citoyenne
est un mouvement
d'éducation populaire
tourné vers l'action.
Attac se mobilise
contre l'hégémonie
de la finance
et la marchandisation
du monde,
pour des alternatives
sociales, écologiques
et démocratiques

éditeur de publication
Attac France
directeur de publication
Vincent Gay
secrétariat de rédaction
Frédéric Lemaire
conception
Stéphane Dupont

ont participé à la rédaction
de ce numéro
Anne Debregeas,
Antoine Chauvel,
Emmeline Renard,
Gilles Sabatier, Jane Noppe,
Jane-Léonie Bellay,
Jean-François Guillon,
Nina Noé, Raphaël Pradeau,
Sophie Annuth, Sylvie Agard,
Vincent Gath Drezet,
Youlie Yamamoto

couverture
Oscar

maquette et illustrations
Stéphane Dupont

impression
sur papier recyclé
Corlet

abonnement annuel
4 numéros : 20 €
dépôt légal à parution
ISSN 1620-8420
CPPAP 0529G81654



SYNDICAT DE LA PRESSE SOCIALE

**5 villa de la Tourelle
93100 Montreuil
01 56 06 43 60
attacfr@attac.org**



Raphaël Pradeau
et Youlie Yamamoto
porte-paroles d'Attac France

Ce n'est qu'un début : on continue !

L'appel à bloquer le pays le 10 septembre, soutenu par Attac, a connu un écho considérable dans le pays. À deux jours du début de la mobilisation, il avait déjà obtenu une victoire : le départ de François Bayrou à l'occasion du vote de confiance programmé le 8 septembre, avant même qu'il ne puisse présenter son budget austéritaire et injuste.

Le départ du Premier ministre n'a pas éteint la colère contre les injustices fiscales et sociales. Le pouvoir voudrait que tout change pour que rien ne change. Il est clair que Sébastien Lecornu, remplaçant de François Bayrou, veut imposer les mêmes orientations iniques, les mêmes politiques néolibérales qui sont pourtant à l'origine des injustices, des reculs sociaux et écologiques, de la précarité mais aussi de l'accroissement de la dette publique. Celle-ci est en effet, pour une partie importante, la conséquence des baisses d'impôts dont les plus riches et les grandes entreprises ont massivement bénéficié.

Attac appelle à poursuivre et amplifier les mobilisations contre les politiques austéritaires dans les semaines et mois à venir. Après les pots de départ organisés le 8 septembre pour dire « Bye Bye Bayrou, balayons l'austérité » et fêter ensemble son départ et le succès des mobilisations du 10 septembre et 18 septembre, la mobilisation doit se poursuivre et prendre de l'ampleur.

L'appel des syndicats à se mobiliser et à faire grève contre les politiques austéritaires doit être une occasion de rebondir et d'amplifier le mouvement. Attac s'emploiera, dans toute la période, à créer les conditions d'une mobilisation durable la plus unitaire possible, d'un mouvement social capable de l'emporter face à un pouvoir arc-bouté sur sa position. C'est en ce sens que l'association a initié, et anime, un large collectif associatif et syndical pour élargir cette dynamique. Attac et ses comités locaux se mobiliseront également du 11 au 18 octobre dans le cadre d'une semaine d'actions coordonnées, à un moment clé du calendrier budgétaire.

Aux orientations austéritaires du gouvernement, opposons des alternatives fiscales, écologiques et sociales : l'abolition des privilèges fiscaux pour faire payer leur juste part d'impôts aux plus riches et aux multinationales, notamment en supprimant les niches fiscales injustes. L'austérité n'est pas une fatalité : un autre budget est vital !

Dettes publiques : ne nous laissons pas intoxiquer !

ANALYSE

Depuis les annonces budgétaires de François Bayrou le 15 juillet et tout au long de l'été, les déclarations catastrophistes se sont multipliées sur la situation de la dette publique. Pour justifier un budget injuste, l'ex Premier ministre avait notamment déclaré que « notre pronostic vital comme État est engagé ». Il rejouait ainsi le sketch de Margaret Thatcher avec son « There is no alternative » : c'est soit un budget injuste soit la catastrophe. Alors, ne nous laissons pas intoxiquer, voici quelques arguments pour nous défendre.

Les partisans de l'austérité ne cessent de parler de « surendettement ». Cela fait peur, car un ménage surendetté se retrouve enfermé dans une spirale infernale. L'ancien ministre de l'enseignement supérieur, Philippe Baptiste, a déclaré que « chaque Français doit, en gros une DS7 neuve, c'est 45 000 euros ». Il a divisé le montant de la dette publique par le nombre de Français-es. Cela fait peur : quand un enfant naît, il a déjà une dette de 45 000 euros.

Mais cela n'a aucun sens, aucun-e Français-e ne va devoir rembourser cette somme au cours de sa vie. Chaque mois l'État réemprunte les sommes qu'il vient de rembourser, il ne rembourse donc pas sa dette : c'est ce qui s'appelle faire rouler sa dette. En effet, l'État est immortel : contrairement à un ménage, il ne doit pas rembourser sa dette au cours de sa vie.

Les partisans de l'austérité répètent que la dette publique était de 3 345 milliards d'euros à la fin du premier trimestre 2025. C'est vrai. Mais en face de cette dette, il y a un patrimoine, l'État détient des bâtiments, des terrains, des actions, des œuvres d'art... Par exemple, nos enfants n'auront pas à construire l'hôpital dans lequel ils seront soignés ou l'école dans laquelle ils apprendront à lire.

Or, ce patrimoine est supérieur à la dette. Si bien que le patrimoine net (la différence entre le patrimoine et la dette) était de 735 milliards fin 2023 selon Fipeco. La dette ne s'est pas créée par de l'argent jeté par les fenêtres, elle a servi à financer des investissements publics dont bénéficieront les générations futures. Ce que les gouvernements vont léguer aux générations futures en revanche, c'est une dette écologique dramatique dont ils ne se sont guère souciés.

Les partisans de l'austérité aiment également répéter que « chaque seconde, la dette de la France augmente de 5 000 euros ». C'est vertigineux, mais il suffit de faire

un petit calcul pour relativiser cela. Le rapport sénatorial sur les aides publiques aux entreprises, publié en juillet 2025, a calculé qu'elles coûtent 211 milliards d'euros par an. Cela représente 6 690 euros par seconde !

La notion de surendettement pourrait également laisser penser que le remboursement de la dette est insupportable et empêche des dépenses utiles, par exemple pour investir dans la bifurcation écologique. Il est vrai que les intérêts de la dette représentent une part non négligeable des dépenses publiques. Mais, si on la rapporte au PIB, la charge d'intérêt représente 2%. C'est en légère hausse depuis la crise Covid, mais bien inférieure aux années 1990 (plus de 3%) et cela n'a rien d'insupportable.

Un autre argument agité est celui de la hausse des taux d'intérêt. S'ils ont augmenté ces derniers mois, ce n'est pas principalement à cause d'une dette jugée trop élevée par les marchés financiers. Deux facteurs majeurs expliquent la remontée des taux. Tout d'abord, la remontée des taux d'intérêt pratiqués par la Banque centrale européenne entre 2019 et 2023 : le principal taux directeur de la BCE (appelé taux de dépôt) est ainsi passé de -0,50% en 2019 à 4% en 2023. Ce taux est redescendu à 2% aujourd'hui, mais avait été nul pendant toute la décennie 2010.

La deuxième explication est liée au contexte politique : c'est la dissolution de 2024 puis l'annonce du vote de confiance en 2025 qui ont été à l'origine de la récente montée des taux sur la dette française. Pompiers pyromanes, les macronistes agitent la menace de la dette publique tout en créant les conditions pour que les taux d'intérêt s'envolent.

Enfin, l'argument ultime utilisé par les libéraux pour nous tétaniser est de dire que c'est soit ce budget, soit le FMI va intervenir et là ce sera vraiment l'austérité. Pour cela, ils font le parallèle avec la situation de la Grèce au début des années 2010. Pourtant quand le FMI est intervenu en Grèce, les niveaux de dette publique et de déficit public ainsi que les taux d'intérêt étaient incommensurablement plus élevés qu'en France aujourd'hui. Eric Lombard et Sébastien Lecornu ont d'ailleurs fini par reconnaître que la France n'est sous la menace d'aucune intervention du FMI.

Attac a publié sur son site un argumentaire complet contre le chantage à la dette publique. Nous y montrons que l'augmentation de la dette publique est en grande partie due aux politiques d'injustice fiscale et détaillons les alternatives promues par Attac, qui ont largement infusé dans le mouvement social. Face au chantage à la dette opposons et diffusons nos contre-arguments !

Raphaël Pradeau

Retrouvez l'argumentaire sur france.attac.org/9827



© DR

Palestine : que faire aujourd'hui et maintenant face à l'urgence ? **AGIR**

Alors que le désespoir ou la rage nous gagnent, comment continuer à s'engager aux côtés des Palestinien·nes ? L'urgence pour mettre fin au génocide, à l'apartheid, au nettoyage ethnique et soutenir le droit au retour, à des réparations, et l'autodétermination du peuple palestinien, est de sanctionner Israël. Pour cela il faut rejoindre la campagne BDS, et exiger de l'Etat français et l'Union Européenne, complices, des sanctions contre Israël et les entreprises complices. On peut aussi participer à des activités de solidarité directe.

La France n'a toujours pas pris de sanctions diplomatiques, financières, commerciales contre Israël, ni de mesures législatives pour forcer les entreprises françaises à désinvestir de l'industrie de guerre et de colonisation israélienne, ce qu'elle devrait faire au regard du droit international. Elle n'a pas non plus mis tout son poids dans l'Union Européenne (UE) pour la rupture de l'accord d'association UE-Israël. Une pétition pour des sanctions sur le site de l'Assemblée nationale a atteint plus de 25,000 signatures. Faisons-la circuler dans vos réseaux, en manif, sur les murs.

La France, tout en réprimant et diffamant le mouvement de solidarité avec la Palestine, se contente de vouloir reconnaître un État palestinien. Il vaudrait mieux que la France rejoigne le Groupe de la Haye, initié par des pays du Sud, et qui a fait une déclaration d'urgence en juillet dernier (pour des sanctions, un embargo militaire, des poursuites judiciaires), qui défend à la fois les droits du peuple palestinien et le système du droit international.

A son niveau, la France devrait d'ailleurs défendre le droit international – notamment appliquer les sanctions demandées par la Cour pénale internationale (CPI) et la Cour internationale de Justice, et demander la mise en œuvre de la loi de blocage de l'Union européenne contre les sanctions américaines visant des responsables de l'Autorité Palestinienne et de l'OLP, les ONG palestiniennes, la rapporteuse

de l'ONU chargée d'enquêter sur les territoires palestiniens, et la CPI.

Au-delà des revendications envers les gouvernements, que peut-on faire à notre niveau, en tant que militant·es, consommateur·ices, syndiqué·es, travailleur·ses ? C'est justement la question qui a été posée à l'occasion d'une journée de discussion à l'Université des mouvements sociaux d'août dernier, avec Attac, Union Syndicale Solidaires, Association France-Palestine Solidarité, BDS France, Education4Gaza et Stop Arming Israel France.

Bien sûr il faut participer à la campagne palestinienne internationale de Boycott, Désinvestissement, Sanctions (BDS) (dont Attac est membre). Il faut vérifier les produits à boycotter et participer à faire connaître cette campagne, aux consommateur·ices ou aux entreprises concernées, liées économiquement au génocide et à la colonisation. À ce sujet, la campagne commune BDS-Attac-AFPS « banque complice » continuera jusqu'à ce que la BNP d'abord, puis les autres banques, annoncent renoncer à leurs investissements coupables. Si la BNP est votre banque, vous êtes d'autant plus légitime à lui écrire quoi ne pas faire de votre argent !

Par ailleurs, pour élargir encore l'assise du boycott, vous pouvez solliciter localement des lieux (des lieux militants aux mairies en passant par les épiceries ou les bars) pour en faire des « espaces sans apartheid ». Et en amont des municipales, vous pouvez inciter les candidat·es à prendre des engagements en faveur du désinvestissement et des sanctions envers les cibles BDS ou de faire de la mairie un « espace sans apartheid ».

Continuons à organiser des projections, conférences, happening, pour sensibiliser et porter la parole des Palestinien·nes. Engageons-nous pour donner de nos ressources (temps, dons, compétences) dans des initiatives palestiniennes. Si c'est possible, vous pouvez aussi soutenir ou rejoindre les flottilles pour Gaza, et les volontaires internationaux qui essaient de protéger les Palestinien·nes lors de leurs difficiles déplacements en Cisjordanie, ou du travail de leurs terres. Dans le monde entier, nous sommes de plus en plus nombreux·ses à comprendre et soutenir la lutte pour la liberté et la justice des Palestinien·nes, qui finira par l'emporter.

Sophie Anmuth

Pour rejoindre le groupe de travail Palestine d'Attac, écrivez à palestine@attac.org !

Quelques liens de mouvements de solidarité avec Gaza :

- Flottilles pour Gaza : <https://thousandmadleens.fr/>
- International solidarity movement : <https://palsolidarity.org/>
- Faz3a : <https://www.defendpalestine.org/>
- UAWC : <https://uawc-pal.org/volunteer/>
- Badil : <https://badil.org/>

Le combat continue contre la loi Duplomb **MOBILISATION**

Retour sur la proposition de loi «visant à lever les contraintes à l'exercice du métier d'agriculteur», dite loi Duplomb, son contenu, son parcours législatif singulier, et les mobilisations historiques qu'elle a suscitées.

L'énoncé de la loi Duplomb est assez court, constitué de 6 articles qui reprennent assez largement les propositions de la FNSEA. Son initiateur, Laurent Duplomb, a d'ailleurs été, de 2013 à 2017, président FNSEA de la Chambre d'Agriculture de la Haute-Loire. De 2014 à 2017, il a été président du troisième groupe laitier français, Sodiaal, dans le Massif central. Assez logiquement, lorsqu'il est élu sénateur en 2017, il cherche à défendre au Sénat les positions productivistes de l'agro-industrie.

Les deux premiers articles visent ainsi à mettre fin aux «surréglementations» en matière de produits phytosanitaires. L'article premier revient sur la séparation de la vente et du conseil de ces produits. Cela revient à favoriser les conflits d'intérêt dans ce secteur. L'article deux porte sur la mise sur le marché et l'utilisation des pesticides, dont les néonicotinoïdes. Aujourd'hui, la législation française est plus protectrice que la loi européenne, et interdit des néonicotinoïdes autorisés au niveau européen, dont l'acétamipride – un neurotoxique ravageur pour de nombreuses espèces, en particulier les abeilles. Avec cette nouvelle loi, le droit français s'alignerait sur le droit européen.

Les deux articles suivants visent à «simplifier l'activité des éleveurs». L'article trois porte sur l'élevage. Les grandes fermes d'élevage à partir d'un certain nombre de têtes, nécessitent une autorisation administrative. C'est ce que l'on appelle des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE). Or la loi prévoit de rehausser ces seuils, favorisant les méga fermes usines. L'article quatre définit des modalités de recours en cas de pertes de récolte ou de culture. C'est le seul article qui peut ne pas être contesté.

Le cinquième article porte sur la gestion de l'eau. Les projets de stockage d'eau peuvent désormais être «présumés d'intérêt général majeur». Autrement dit, la construction de mégabassines est facilitée, permettant par exemple de déroger au principe de protection des espèces et des habitats. Enfin l'article 6 «entend apaiser les relations entre l'Office français de la biodiversité (OFB) et les agriculteurs». Pour ce faire, l'OFB devra privilégier la procédure administrative, pour éviter autant que faire se peut des procédures judiciaires.

Une loi au parcours complexe et une mobilisation historique

Début 2025, un projet de loi d'orientation agricole est votée. Certains des articles sont proches des revendications de la FNSEA. Mais Laurent Duplomb veut aller plus loin. Ainsi, il propose une loi qui est votée au Sénat le 27 janvier 2025. Celle-ci devait être débattue à l'Assemblée nationale en séance publique le lundi 26 mai. Le vendredi précédent, une motion de rejet préalable est déposée, par Julien Dive, rapporteur de la proposition de loi à l'Assemblée nationale, puis est votée le lundi. Le 30 juin, une commission mixte paritaire se réunit, puis le 8 juillet la loi est votée sans débat à l'Assemblée nationale.

La loi n'a donc pas fait l'objet d'un débat : nous assistons à un passage en force, à un déni démocratique. Aussitôt différentes formations de gauche déposent un recours auprès du Conseil constitutionnel. Le 7 août celui-ci, s'appuyant sur la Charte de l'environnement, interdit l'usage des néonicotinoïdes en France. Il fait aussi une remarque sur la mise en œuvre des mégabassines, sans les remettre en cause. La censure de l'article 2 est une bonne nouvelle, mais les autres points de la loi ne sont pas remis en cause. Emmanuel Macron promulgue la loi le 11 août.

Cette proposition de loi a fait l'objet de mobilisations de différentes formes. Plusieurs rassemblements ont eu lieu au mois de juin à l'initiative de collectifs d'organisations, dont le collectif Nourrir. Une pétition a été déposée sur le site de l'Assemblée Nationale ; celle-ci a recueilli plus de deux millions de signatures en un temps très bref. Jamais une pétition de ce type n'avait eu autant de signataires, ce qui montre l'intérêt de la population pour ces questions.

Un nouveau collectif, Cancer Colère, s'est créé à cette occasion, dans le but de faire le lien entre pesticides et cancer, et exigeant un moratoire sur l'ensemble des pesticides de synthèse. Citons aussi le blocage, le 27 juin, du site agrochimique de l'entreprise Phyteurop Industry, à Montreuil-Bellay, dans le Maine-et-Loire par différentes organisations, dont la Confédération Paysanne et les Soulèvements de la terre.

Le combat va continuer. Suite au grand nombre de signatures de la pétition, un débat sans vote est prévu à l'Assemblée Nationale en octobre. Par ailleurs des députés souhaitent déposer un projet de loi abrogeant la loi Duplomb. De par les mobilisations contre la loi Duplomb, celle-ci restera liée à une lutte emblématique agricole, écologique, et sociale.

Gilles Sabatier



Les travailleuses et travailleurs du Myanmar face à la junte ENTRETIEN

Entretien avec Sylvain Goldstein, ancien conseiller confédéral de la CGT en charge des relations avec les organisations d'Asie et du Pacifique, notamment auprès de la Confédération européenne des syndicats (CES) et de la Confédération syndicale internationale (CSI). Retraité depuis, il poursuit son engagement militant pour la défense des syndicalistes menacés, la solidarité post-catastrophes, et contre les régimes autoritaires

Depuis le coup d'État du 1er février 2021, le Myanmar est plongé dans une crise profonde sous une dictature militaire brutale. Malgré la répression et la violence quotidienne le mouvement social résiste et ce dans un silence quasi total de la communauté internationale. Dans ce contexte, quel rôle peuvent jouer les syndicats locaux et internationaux ?

Comment l'exploitation des ressources naturelles par les multinationales et les États a-t-elle contribué à renforcer le pouvoir militaire en Birmanie ?

La junte a depuis longtemps, bien avant son dernier coup d'état, structuré l'économie pour capter chaque dollar circulant ou exporté. Des conglomérats liés à l'armée reversent les profits directement dans ses caisses ou les dissimulent dans des paradis fiscaux. De nombreuses multinationales ont profité de ce système, attirées par les salaires de misère et les ressources naturelles du pays : pétrole, gaz, jade, bois, métaux rares... Toutes les organisations, y compris birmanes, s'accordent sur un point : pour faire tomber la junte, il faut tarir cette rente. Si l'économie s'effondre, les généraux fuiront avec leur fortune mal acquise.

Sur la situation sociale, sans atteindre le niveau génocidaire que l'on peut voir à Gaza, les gens sont affamés, particulièrement dans les zones tenues par la junte. La population y souffre de la faim, les prix augmentent sans cesse sans que les magasins puissent répondre à la demande, les commerces ferment. La guerre a bouleversé les flux : les accès à l'extérieur sont désormais contrôlés par les forces de libération. Sous la pression citoyenne, la plupart des entreprises étrangères ont quitté le pays. En parallèle, la conscription forcée instaurée par la junte paralyse totalement l'économie locale : à court de soldats, la junte organise des rafles dans les entreprises pour enrôler de force des travailleuses et travailleurs dans l'armée. Usines, entrepôts, champs, transports : tout est à l'arrêt.

Seules la Chine et la Russie, motivées par leurs intérêts économiques, continuent de soutenir militairement la junte en lui fournissant des armes en grande quantité. Depuis l'été dernier, la Chine semble cependant s'interroger sur la capacité de la junte à se maintenir au pouvoir et a entamé de timides négociations avec les forces de libération.

Avec ton expérience du terrain syndical en Asie, comment analyses-tu la situation du mouvement syndical au Myanmar trois ans après le coup d'Etat militaire ?

Malgré la guerre, les assassinats et les arrestations, le mouvement syndical birman reste actif. La principale confédération, la Confederation of Trade Unions Myanmar (CTUM), continue d'exister, même si ses dirigeant-es vivent en exil ou dans la clandestinité et font des incursions courtes dans le pays pour mobiliser et soutenir les travailleuses et travailleurs. Nombre de ces dernier-es ont rejoint des zones libérées et participent à reconstruire une économie autonome. La junte a tenté de créer un faux syndicat pour discréditer la CTUM, mais ni l'Organisation internationale du travail (OIT) ni les organisations internationales ne s'y sont laissés prendre.

Grâce au soutien de l'OIT, de la CSI et de la CGT (à travers notamment une souscription lancée par l'association l'Avenir Social), la CTUM tient bon. En 2025, la junte a été mise au ban de l'OIT, c'est à dire que l'article 33 de la Constitution du Bureau International du Travail, la sanction la plus lourde, a été appliquée au Myanmar. Les syndicats factices créés par la junte n'ont pas été accrédités. La CGT a joué un rôle central en France pour pousser cette décision.

Propos recueillis par Jane-Léonie Bellay
(espace mobilisations internationales d'Attac)

Pour aller plus loin [L.attac.org/720](https://l.attac.org/720)

Indonésie : le militarisme regagne du terrain sous Prabowo ANALYSE

Ancien lieutenant-général des forces spéciales (TNI) et gendre de feu le dictateur Suharto, le président Prabowo, élu en 2024, engage l'Indonésie dans une direction qui rappelle la période autoritaire de l'« Ordre Nouveau » (1966 à 1998). La doctrine du « Dwifungsi » légitimait alors l'implication des militaires à tous les niveaux, y compris au parlement. Le retour de l'armée aux postes-clés va de pair avec un programme économique axé sur l'exploitation des ressources

Alors que la « reformasi » post-Suharto visait à endiguer le rôle de l'armée (avec une efficacité limitée), ces derniers mois marquent un retour du militarisme indonésien, avec l'adoption d'amendements ouvrant à l'armée l'accès à des postes civils et judiciaires jusqu'alors interdits. En août, le président Prabowo a créé une vingtaine de nouveaux commandements régionaux arguant que l'Indonésie « doit renforcer sa défense pour protéger sa souveraineté et ses ressources ».

Les récentes mesures légalisent surtout des pratiques déjà existantes. Sous la dictature de Suharto, des militaires dirigeaient institutions civiles, gouvernements provinciaux, ministères, entreprises d'État et sociétés privées liées aux ressources naturelles. Plus de 62 millions d'hectares de forêts ont été attribués en concessions, de manière opaque, souvent à des proches du pouvoir, dont des militaires qui en conservent encore le contrôle.

Le rapport Greenpeace « Central Actors in Natural Resource Oligarchy Networks » (2023) révèle un réseau oligarchique où se mêlent militaires, politiciens et entrepreneurs. Prabowo lui-même illustre ce système : actionnaire d'une dizaine d'entreprises minières, énergétiques, et de plantations d'huile de palme, il a fondé son parti (Gerindra) en 2008, pris des responsabilités politiques, dont le ministère de la Défense en 2019, avant d'accéder à la présidence.

L'oligarchie indonésienne n'est pas uniforme mais ne rencontre quasiment plus d'opposition réelle. Les communistes ont été écartés très tôt de la vie politique (voir encadré) et les mouvements religieux, puissants, s'arrangent du pouvoir via des compromis et des échanges de bons procédés.

Le nouveau président doit toutefois consolider sa position au sein de l'oligarchie, notamment militaire, où de nombreux postes-clés ont été attribués sous Jokowi. En attendant, Prabowo s'assure la loyauté croissante de l'armée en prenant des mesures en sa faveur, notamment dans les régions éloignées de Jakarta.

Ce renforcement suscite de vives inquiétudes. La nouvelle loi étend les compétences de l'armée à la cyberdéfense, à la gestion des crises sanitaires ou encore à la lutte antidrogue – des domaines déjà couverts par d'autres agences et qui touchent directement à la surveillance des civils. Aucun mécanisme de contrôle démocratique n'a été prévu, ce qui laisse craindre que ces évolutions serviront davantage à un contrôle interne qu'à la sécurité extérieure.

L'armée pourrait jouer un rôle dans la sécurisation des sites miniers et des infrastructures d'exportation, des secteurs visés par le nouveau fonds souverain de Prabowo, le *Danantara Indonesia* (900 milliards de dollars d'actifs). Mais déforestation, accaparement des terres et pollution frappent autant la nature que les indonésiens, dont beaucoup vivent de l'économie informelle et consomment l'agriculture vivrière.

Les promesses de redistribution peinent à convaincre, comme le montrent les manifestations antigouvernementales depuis l'été. Pour faire face à la crise, Prabowo a limogé sa ministre des finances, Sri Mulyani Indrawati (ancienne directrice de la Banque mondiale), mais son plan de relance reste basé sur une baisse d'impôts pour les secteurs à forte intensité de main d'œuvre et de nouvelles déréglementations... Original, non ?

Nina Noé

Le génocide indonésien de 1965

En 1965, l'armée de Suharto profite d'un putsch manqué attribué au Parti communiste indonésien (PKI), allié du président Soekarno, pour prendre le pouvoir. Soutenu par l'Occident dans un contexte de guerre froide, le coup d'État débouche sur une répression systématique qui fera, en quelque mois, entre 500 000 et un million de morts, communistes, opposants politiques, minorités chinoises, religieux modérés et militants sociaux. Ces massacres, orchestrés par l'armée et des milices locales, installent un climat de peur et d'impunité.

Le régime de l'« Ordre Nouveau » (1966-1998) criminalise le communisme et persécute ses sympathisants, fermant la voie à toute alternative socialiste. Qualifié de génocide par le Tribunal international populaire (TIP 1965) en 2015, le massacre a été timidement reconnu comme un enchaînement de « violations graves des droits humains » par le président Joko Widodo (dit Jokowi) en 2023, sans poursuite judiciaire, malgré la création d'une Commission de la réconciliation et de la vérité. Le 30 septembre 2025 marque le soixantième anniversaire du génocide.

L'énergie est notre avenir, socialisons-là ! PUBLICATION

Depuis un quart de siècle, les directives de libéralisation du « marché » de l'électricité organisent la libéralisation de ce secteur essentiel au mépris de ses caractéristiques techniques, économiques et sociales. Sans surprise, une telle aberration a produit des crises à répétition. Un livre d'Attac propose une alternative viable d'intérêt général : la mise en place d'un véritable service public de l'électricité.

Entre 2021 et 2023, avec la flambée des prix du gaz, les prix de l'électricité ont explosé dans toute l'Europe, exposant de nombreux consommateurs – ménages, communes et entreprises de toute taille – à des factures énormes qu'ils ne pouvaient payer.

Le résultat ? Une augmentation de la précarité, des faillites, des délocalisations, des communes obligées de réduire les services publics, une alimentation de l'inflation, des mesures coûteuses pour les finances publiques... 37 milliards d'euros surpayés par la collectivité en 2022-2023 d'après la Cour des comptes, pour alimenter la rente de quelques profiteurs de crise. Sans le marché, avec des factures basées sur les coûts de production de l'électricité, cette crise n'aurait pas eu lieu.

Pourtant, il est possible de remettre debout ce secteur essentiel, dans l'intérêt de tous. C'est le propos du livre d'Attac « L'Énergie est notre avenir : socialisons-là ! » Après avoir rappelé le rôle décisif de l'électricité pour faire face à la crise climatique et environnementale qui menace l'habitabilité de la planète, l'ouvrage revient sur le fonctionnement du marché de l'électricité, ou plutôt son dysfonctionnement.

Il détaille une proposition qui devrait rassembler tout ceux qui visent l'intérêt général : la mise en place d'un véritable service public de l'énergie. Celui-ci permettrait de garantir à chacun, ménages comme entreprises, des prix stables, prévisibles, équitables. Mais aussi de rendre le système électrique moins coûteux, plus fiable, condition nécessaire pour la transition énergétique, tout en garantissant un contrôle citoyen de la politique énergétique sur les décisions locales comme globales.

Le livre décrit le chemin pour choisir démocratiquement notre avenir énergétique, puis construire de manière efficace le système électrique de demain, puis l'exploiter au bénéfice de tous, en garantissant un accès équitable à l'électricité et un financement des investissements au moindre coût. Face au chaos climatique et environnemental qui est déjà à l'œuvre, c'est une question vitale.

Anne Debregeas

Sommet des Peuples à Belém : unir nos voix pour la justice climatique COP30

Les conséquences du dérèglement climatique sont de plus en plus perceptibles dans notre pays, où la canicule de l'été dernier a rendu les incendies plus intenses et dévastateurs que jamais. Une bifurcation radicale des activités humaines est urgente et nécessaire. Pourtant, dans la plupart de ces pays, les responsables n'agissent toujours pas, et on assiste même à un recul des politiques de lutte contre la crise climatique dans des pays comme les États-Unis ou la France.

La COP 30 qui se déroulera à Belém (Brésil) du 10 au 21 novembre s'annonce comme un moment crucial pour la mobilisation de la société civile. Le choix de Belém, située aux portes de l'Amazonie, donne l'occasion de souligner les liens entre justice climatique, respect des droits des peuples autochtones et lutte contre la déforestation. Cette conférence pourrait bien être la dernière à pouvoir réorienter efficacement la trajectoire climatique mondiale, dans un contexte de tensions géopolitiques, de recul démocratique dans certains pays et de désengagement des financeurs historiques qui rend indispensable la mobilisation citoyenne et celle des ONG.

Après notre participation aux Marches de la Résistance (Climat, Justice, Libertés) en France fin septembre, une délégation d'Attac France se rendra à Belém pour suivre les négociations, et participer aux côtés d'Attac Argentine à la semaine des rencontres éco-socialistes, puis à l'Assemblée des Peuples, le contre-sommet qui se déroulera du 12 au 16 novembre. 15 000 citoyen·nes venu·es de toutes les parties du monde sont attendu·es pour exiger la protection des droits humains, une transition énergétique qui ne pénalise pas les plus vulnérables, et la reconnaissance de l'agroécologie comme une alternative viable.

Les échanges et débats s'organiseront sur quatre axes pré-définis, abordant les défis auxquels nous sommes confrontés et les solutions que nous pouvons construire collectivement :

- 1) Eau, terre, territoires, territorialités et souveraineté des peuples
- 2) Justice climatique, lutte contre les inégalités et le racisme environnemental
- 3) Transition juste, populaire et inclusive
- 4) Inter-générationnalité, et diversité.

Une grande marche aura lieu le 15 novembre. Le Sommet des Peuples, qui réunit des voix et des perspectives diverses, se donne pour objectif de structurer un cadre de questions et de causes clés visant à « transformer la réalité et à créer un avenir pour les peuples ».

Jean-François Guillon

Moins de routes, plus de trains : pour un autre financement des transports

L'Alliance écologique et sociale (dont Attac est partie prenante), la Déroute des routes et Sud Rail ont publié en mai 2025 une note : « Moins de routes, plus de trains. Pour un autre financement des transports ». Nous y développons nos propositions pour des transports plus justes, plus sûrs et plus respectueux de l'environnement.

Le transport est le premier secteur émetteur de gaz à effet de serre en France, avec 31% des émissions. Le transport routier de personnes et de marchandises est bien plus émetteur que le train, qui émet entre 9 et 14 fois moins de gaz à effet de serre. La défense du service public ferroviaire est donc l'un des principaux leviers pour lutter contre le dérèglement climatique et atteindre réellement la neutralité carbone. Le transport ferroviaire devrait ainsi être l'ossature d'une politique des transports qui tient compte de la crise environnementale.

Au moment où des choix décisifs sont faits en matière de financement des transports, le gouvernement continue à s'enfermer dans le tout routier, avec 200 projets routiers en cours, pour un coût cumulé compris entre 13 et 20 milliards d'euros d'argent public. Dans le même temps, au nom de l'austérité budgétaire, des lignes de desserte fine du territoire sont menacées de fermeture. Les services publics de transport sont notre bien commun. Leur disparition accroît la distance sociale entre les territoires et diminue l'accessibilité d'autres services publics, du travail, des loisirs.

Il est urgent de prononcer un moratoire sur les projets routiers. Nous recommandons de reporter les investissements publics de la route vers le train pour un report modal des marchandises et des personnes. Nous pouvons également rediriger les recettes engendrées par les péages des autoroutes, aujourd'hui captées par les sociétés de concessions autoroutières privées, vers des alternatives de transport, par le biais de la nationalisation des profits des autoroutes. Le financement d'un plan national ambitieux de sauvegarde et de développement du réseau ferroviaire de proximité est donc possible, nécessaire, et vertueux : en dirigeant les marchandises vers le fret ferroviaire, on dispose par exemple d'un levier pour revitaliser les lignes de desserte fine du territoire, des lignes qui sont vitales.

Qui veut gagner des milliards ? En finir avec les niches fiscales injustes

Alors que le gouvernement préparait des coupes budgétaires sans précédent, Attac a publié en juillet une note qui dénonce le coût des niches fiscales profitant aux plus riches et aux grandes entreprises. Nous proposons une revue de ces dispositifs et des réformes ciblées permettant de récupérer jusqu'à 19 milliards d'euros. L'austérité n'est pas une fatalité : un autre budget est vital !

Sous le prétexte de réduire la dette et les déficits publics, le gouvernement veut imposer une austérité budgétaire qui va pénaliser lourdement l'ensemble de la population. Les coupes budgétaires sont d'autant plus sévères qu'il se refuse à revenir sur les avantages fiscaux bénéficiant aux plus riches et aux grandes entreprises.

C'est tout particulièrement le cas s'agissant des niches fiscales, dénommées « dépenses fiscales » dans les documents budgétaires, qui prennent la forme d'exonérations, de déductions, de réductions ou de crédits d'impôt. Il en existe 467, pour un coût budgétaire officiellement évalué à 85 milliards d'euros en 2025. Ce montant, qui serait sous-évalué selon la Cour des comptes, représente la moitié du déficit public enregistré en 2024.

Si le gouvernement a évoqué la remise en cause de certaines « niches fiscales », il évite de s'attaquer aux plus coûteuses et aux plus injustes qui pèsent pourtant considérablement sur les budgets publics. S'y ajoute le coût des dispositifs dérogatoires qui ne sont plus classés officiellement comme des dépenses fiscales mais n'en constituent pas moins de réelles baisses d'impôt pour leurs bénéficiaires.

En tout, chaque année, l'ensemble des dispositifs dérogatoires et niches fiscales représente un manque à gagner global (ou coût budgétaire) bien au-delà de 100 milliards d'euros. Le nombre et le coût des niches fiscales se sont régulièrement accrus depuis les années 1970, rendant le système fiscal plus complexe, instable, injuste et propice à la fraude.

Dans cette note, nous appelons à une véritable revue de ces niches, guidée par des impératifs de justice et d'efficacité des dispositifs. Nous formulons également des propositions pour réformer les niches fiscales injustes et inefficaces, qui permettraient de dégager jusqu'à 19 milliards d'euros d'économies.



Attac aux Résistantes

La deuxième édition des Résistantes, à Saint Hilaire-de-Briouze dans l'Orne du 7 au 10 août 2025, a été un succès incontestable avec plus de 6500 participant-es, une organisation logistique au cordeau démontrant une capacité de mobilisation immense, un ancrage sur une mobilisation victorieuse, et des dizaines de discussions, ateliers et tables rondes très riches. Nous en sortons déterminé-es pour nos luttes et combats à venir !

Il était impossible pour Attac de manquer cette édition des Résistantes dans l'Orne, rencontre des luttes globales et locales qui a mis à l'honneur tant de combats auxquels nous sommes partie prenante. Attac était déjà présente dans le Larzac pour l'édition 2023. Lors de cette nouvelle édition, nous avons notamment participé à l'assemblée du vendredi matin « Comment riposter contre Bolloré, Stérin et les milliardaires d'extrême droite », où nous avons présenté notre rapport « Le Système Bolloré, de la prédation financière à la croisade politique ».

Les organisateurs avaient mettre en avant les thématiques décoloniales et antiracistes qui constituaient un des fils rouges des conférences du festival. Un grand nombre de participants racisés ont pourtant fait part, notamment lors de la cérémonie de clôture, de leur colère et de leur déception quant à la non prise en compte de leur parole. Et pour appeler à une meilleure prise en compte des luttes antiracistes dans le mouvement écologiste.

Malgré ces critiques légitimes, Les Résistantes a aussi été l'occasion de se former et de consolider et renforcer les alliances sur le terrain des luttes au cœur d'un été sous le signe des mobilisations (Loi Duplomb, A69, Soutien à la Palestine, préparation des mobilisations contre le Budget Bayrou, etc.), et avant une rentrée sociale mouvementée.



L'UEMSS, une boussole du mouvement social

Après Grenoble (2018), Bobigny (2023) et Nantes (2021), c'est à Bordeaux que s'est tenue du 23 au 26 août dernier l'Université d'Été des Mouvements Sociaux et des Solidarités (UEMSS). Elle a rassemblé 2000 participant-es dans plus de 140 ateliers, plénières, activités organisées par 400 organisations. Des chiffres qui témoignent de la vitalité du mouvement social !

S'il est un peu tôt pour tirer le bilan politique de cette édition, quelques éléments ressortent de ces quatre jours d'échanges, de formation, de débat et d'élaboration. À commencer par la nécessité de ces espaces dont le succès ne faiblit pas.

Nous le signifions déjà dans l'appel pour une Université d'Été des Mouvements Sociaux et des Solidarités : « *Dans un contexte d'urgence politique, sociale et écologique, nous avons besoin de ces espaces pour nourrir nos espoirs, nos stratégies et nos actions.* » À cet égard, compte tenu de la richesse des échanges, cette édition a incontestablement rempli son rôle.

La qualité générale des propositions a en effet été soulignée par les participant-es. Les neuf plénières ont permis de développer des angles et des points de vue divers et se nourrissant entre eux permettant de répondre aux attentes des différents auditoires. La mise en place d'un protocole anti oppression a permis à chacun-e de trouver sa place.

Pour la première fois, un texte commun a été élaboré à l'issue de l'UEMSS. Les organisations signataires appellent ensemble à construire « un vaste mouvement pour battre en brèche le gouvernement, sa politique anti-sociale et son budget de régression des droits, tout en rejetant résolument les idées d'extrême droite ». Une ambition qui se décline en ce moment même, et dont on espère célébrer les victoires lors de la prochaine édition.

Antoine Chauvel

Le communiqué de cloture de l'UEMSS : l.attac.org/721

L'appel de l'UEMSS à construire les luttes contre l'austérité : l.attac.org/722

Les batailles de l'impôt

Le débat sur le budget 2026 a relancé la question de la justice fiscale et du sens de l'impôt. Au-delà de l'instabilité gouvernementale, il révèle des clivages profonds et historiques. De manière générale, les partisans des politiques néolibérales se révèlent historiquement hostiles à toute forme d'impôt progressif et de réforme mettant les plus riches à contribution.

Pour les partisans d'une réelle justice fiscale et sociale, il faut d'urgence mettre un frein à la « contre-révolution fiscale conservatrice » à l'œuvre depuis les années 1980 et en finir avec l'accumulation et à la concentration des richesses, donc des pouvoirs, au profit d'une infime minorité de plus en plus riche et puissante. Face à la demande de davantage de justice fiscale exprimée par une grande partie de la population, le pouvoir dramatise la question de la dette publique pour tenter d'imposer ses vues.

Une accélération de l'offensive conservatrice

Les conservateurs et néolibéraux ont toujours été hostiles à un modèle social financé par les recettes et les dépenses publiques. Ils préfèrent un modèle largement géré par le secteur marchand (fonds de pension, assurances santé et écoles privées, etc), sans se soucier de son coût ni des inégalités que celui-ci ne manquerait pas de creuser. Leur discours est simple : dénoncer le poids des prélèvements obligatoires, des dépenses publiques et de la dette publique, en arguant que les baisser favorisera la croissance et l'emploi.

Ce discours sert leur stratégie : faire pression sur les finances publiques, pour créer les conditions d'un recours à la privatisation de pans du système de protection sociale et des services publics. Et, s'il faut vraiment un système de prélèvements pour financer ce qu'il reste de services publics et de protection sociale, il faut qu'il porte essentiellement sur des impôts de type TVA.

Par conséquent, pour eux, il faut empêcher les projets qui, comme l'impôt plancher sur la fortune (la « taxe Zucman »), renforcerait la progressivité du système fiscal. Instaurer un tel dispositif marquerait en effet un coup d'arrêt à des années de détricotage de la progressivité fiscale et du modèle social. Les partisans de cette contre-révolution fiscale, qui ont déjà considérablement affaibli la fiscalité des revenus, des bénéfices et du patrimoine, veulent l'accélérer : ils ont ainsi dans leur viseur les droits de donation et de succession.

L'offensive conservatrice, largement soutenue par l'extrême droite, vise en effet surtout les impôts directs et progressifs, par principe les plus justes. Ce n'est pas un hasard si

© VAP



les attaques se concentrent sur les impôts touchant les revenus, les bénéfices et le patrimoine. Les résultats de cette offensive, favorisée par 40 ans de néolibéralisme, sont connus. Le taux de l'imposition des sociétés a été abaissé, comme les impôts locaux des entreprises, ce qui a notamment boosté la réalisation de profits importants et la distribution de dividendes.

L'impôt de solidarité sur la fortune (ISF) a été transformé en un maigrelet impôt sur la fortune immobilière (IFI), pour le plus grand bonheur des riches actionnaires qui, « en même temps », ont bénéficié d'une baisse de leur imposition sur le revenu grâce à la création du prélèvement forfaitaire unique. Par ailleurs, le nombre de niches fiscales a eu, de longue date, tendance à croître. Certaines d'entre elles sont particulièrement généreuses avec les plus riches : il en va ainsi du « pacte Dutreil », qui exonère 75 % de la valeur des titres d'une entreprise transmis par voie de donation et de succession.

De manière générale, les agents économiques les plus aisés ont donc été choyés par cette « contre révolution conservatrice » menée au nom d'un ruissellement, mais qui ne s'est pas réellement produit, en attestent par exemple les rapports du Comité d'évaluation des réformes de la fiscalité du capital.

Du XIX^e siècle à aujourd'hui, les mêmes arguments...

D'hier à aujourd'hui, il est frappant de voir que les arguments des opposants à la justice fiscale n'ont pas changé. Au XIX^e siècle déjà, les conservateurs ont combattu la création de l'impôt sur le revenu, des droits de donation et de succession et la mise en place du système de contrôle fiscal avec les mêmes arguments qu'aujourd'hui à propos du projet d'impôt plancher sur la fortune (IPF, dit aussi « taxe Zucman ») et, plus lar-



gement, de toute mesure significative et pérenne visant les plus riches et les plus grandes entreprises. Un tel impôt serait anti-économique : il ferait fuir les riches, ce qui nuirait à l'investissement et à l'emploi, au risque d'appauvrir la France, etc.

Largement véhiculé lorsque l'ISF était en place par ses opposants, cet argument de l'exil fiscal est trompeur. Les données de l'administration fiscale transmises au Parlement n'ont jamais démontré un tel phénomène. Lorsque l'ISF était en vigueur, tous les ans, 0,2% du nombre de ses redevables partaient à l'étranger. Certains revenaient (entre 25 et 40% des départs selon les années), tandis qu'on dénombrait aussi de faux-exilés, soit des fraudeurs qui déclaraient s'installer à l'étranger mais qui continuaient à résider en France. Chaque année, l'administration fiscale en identifiait entre 100 et 200... Au final, le « solde net » des départs était donc très faible.

Il y a mieux, s'agissant de l'impact de ces départs sur l'économie. Lorsqu'ils résidaient en France avant leur départ, les redevables de l'ISF, notamment les plus riches, disposaient de placements financiers et immobiliers, tant en France qu'à l'étranger. Et lorsqu'ils partaient à l'étranger, ils conservaient leurs placements. La perte se résumait alors au montant de l'ISF que ces redevables ne payaient plus puisqu'ils étaient à l'étranger, soit 0,6% du rendement de l'ISF. Invoquer l'exil fiscal ne reposait sur aucune donnée empirique, cette stratégie étant uniquement destinée à faire peur. Ajoutons que des solutions existent pour contrecarrer les projets visant à s'exiler pour des raisons purement fiscales, avec notamment l'extension du concept de résidence fiscale. Au-delà, si, depuis le XIX^e siècle, le développement du système de prélèvements, fiscaux et sociaux, avait du appauvrir la France, cela se serait

vu. Tel n'a pas été le cas, puisque le développement du système de prélèvements a accompagné le développement économique et le progrès social.

Les conservateurs dramatisent sans vergogne la question de la dette publique pour éviter de parler d'une juste contribution commune tout en arguant qu'augmenter les impôts des grandes entreprises et des plus riches, les grands gagnants des mesures fiscales de ces 40 dernières années, est irréaliste. Or, les mesures prises, principalement orientées vers les plus riches et les plus grandes entreprises, n'ont pas seulement favorisé les inégalités, elles ont également aggravé la dette publique. Depuis 2018, les baisses d'impôt ont ainsi contribué à rehausser la dette publique de plus de 307 milliards d'euros, dont 207 milliards ciblés sur les plus riches et les grandes entreprises. Avec un tel bilan, un rééquilibrage fiscal est nécessaire pour éviter l'austérité budgétaire : il s'agit d'éviter de faire payer l'injustice fiscale deux fois en quelque sorte à la population mais aussi de faire face aux enjeux sociaux et climatiques. L'enjeu, désormais, est non seulement de poursuivre sur la voie d'un progrès qui soit social mais également environnemental. Pour cela, une bifurcation sociale et écologique est indispensable.

Agir pour la justice fiscale, sociale et écologique, légitime et nécessaire !

Les annonces de François Bayrou du 15 juillet 2025 ont provoqué de vives réactions. Celles-ci expriment un véritable ras-le-bol des injustices fiscales et sociales. Les politiques néolibérales font par ailleurs le lit de l'extrême droite. Sensible aux thèses conservatrices, celle-ci tente périodiquement de récupérer cette colère en stigmatisant les immigrés, les « charges », le modèle social supposé trop généreux, etc. Au fond, l'extrême droite surfe sur une colère légitime pour mieux diviser la population et, sur fond de racisme et de xénophobie exacerbée, pour tenter d'imposer des vues pourtant à l'opposé des intérêts de la population et des enjeux sociaux et environnementaux de la période.

Nous sommes donc toujours en présence de deux grandes approches : l'une qui plonge ses racines dans des mouvements qui se sont toujours opposés au progrès social et aux solidarités, l'autre qui considère que le progrès social, les droits humains, la démocratie et la préservation de l'environnement sont intimement liés et qu'ils doivent être défendus constamment. C'est sur cette base qu'Attac agit et agira, en recherchant l'unité la plus large pour gagner, notamment, la bataille de l'impôt.

Vincent Gath Drezet



Hors service

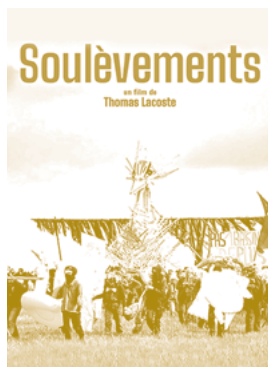
Un hôpital abandonné, plongé dans l'obscurité et envahi par la végétation : c'est dans cette atmosphère singulière que Jean Boiron Lajous a choisi de réunir six anciens agents de la fonction publique – juge, policier, médecin, enseignantes, postier. Tous ont démissionné, épuisés par des réformes, le manque de moyens ou des conflits éthiques devenus insoutenables. « Je l'ai aimé mon métier, mais il m'a bouffé », dit l'un d'eux. Dans cet espace symbolique qu'ils investissent pour une rencontre hors du temps, entre documentaire et fiction, ils raniment leurs souvenirs, recréent leur quotidien, en oscillant entre solidarité et mélancolie.

Loin d'un constat froid, la mise en scène ouvre un espace de douceur, presque utopique, où les récits se répondent pour questionner ce que travailler pour l'intérêt général pourrait signifier. Le film capte la parole de ces « démissionnaires », rarement écoutés et souvent incompris par leur entourage, pour nous proposer une lecture sensible de l'état du service public aujourd'hui : gestes empêchés, perte de sens, solitude face à la hiérarchie. En donnant chair à ces parcours, *Hors service* rappelle qu'un service public digne est une conquête toujours à défendre.

Un documentaire nécessaire et attachant pour une urgence politique et sociale.

Sylvie Agard pour le groupe Cinéma

Hors service
un film documentaire
de Jean Boiron-Lajous, 87mn
sortie le 8 octobre 2025



Soulèvements

Les sidérantes scènes de guerre de Sainte-Soline et la tentative de dissolution des Soulèvements de la terre sont à l'origine de ce film : d'un côté, l'acharnement de l'État à criminaliser la jeunesse, de l'autre, les centaines de comités locaux créés en soutien à ce jeune mouvement intergénérationnel en lutte contre l'accaparement des communs. Thomas Lacoste est allé à la rencontre de ces territoires en résistance pour donner à entendre et à voir des portraits et des paysages dont l'intégrité pourra, espère-t-il, « éclairer la nuit qui vient ». Son film dessine en effet une autre carte, lumineuse et poignante, aussi sensible que politique, dans laquelle nous plongeons, enchantés et saisis par la justesse des mots, l'inventivité des modes d'action et la générosité de luttes qui ne renoncent à rien, dans leur processus, de ce qui les motive. Vivre et lutter sont inséparables. Grâce au travail des greniers et des cantines, les cheminots mobilisés contre la réforme des retraites ont pu dire qu'ils n'avaient jamais aussi bien mangé que pendant la grève. De même, les écureuils en lutte contre la retenue collinaire à La Clusaz ont été choqués par les gens du territoire. Les seize voix de ce portrait choral témoignent de la force de l'attachement à un territoire et de la puissance des affects : un autre monde est possible, il a même déjà commencé.

Emmeline Renard pour le groupe Cinéma

Soulèvements
un film documentaire
de Thomas Lacoste, 105mn
sortie le 11 février 2026



Bande-son pour un coup d'État

Jazz, politique et décolonisation s'entremêlent dans cet épisode méconnu de la guerre froide. Avec l'assassinat de Lumumba, le premier coup d'État post-colonial africain vient d'être perpétré. Les États-Unis envoient des jazzmen soutenir la démocratie américaine en Afrique pour détourner l'attention de ce coup d'État soutenu par la CIA. Ces ambassadeurs du jazz noir se produisent sans s'en rendre compte au milieu d'agents secrets de la CIA ; des musiciens comme Louis Armstrong, Nina Simone, Duke Ellington, Dizzy Gillespie ou Melba Liston sont confrontés à un douloureux dilemme : comment représenter un pays où la ségrégation est toujours la loi dans leur pays ?

Composé d'images d'archive inédites, de coupures de journaux, de citations tirées de livres, de mémoires sonores, d'extraits d'interviews et de fragments musicaux, le film transcende les codes du documentaire classique en faisant dialoguer la politique et la musique dans un montage qui peut être comparé à une improvisation de jazz, une jam-session avec l'Histoire, un groove implacable sur les hypocrisies du pouvoir. Au-delà de la question politique, il s'agit d'une expérience émotionnelle, graphique, sonore et musicale comme peut l'offrir le cinéma.

Jane Noppe pour le groupe Cinéma

Bande-son pour un coup d'État
(Soundtrack to a Coup d'État)
un film documentaire
de Johan Grimonprez, 150mn
sortie le 1er octobre 2025



Le capitalisme de l'apocalypse

Ce livre débute sur un constat géopolitique : depuis les années 90, la mondialisation a entraîné un morcellement des Etats-nations au profit d'un foisonnement de nouvelles entités juridiques : paradis fiscaux, ports francs, cités-États, enclaves fermées et zones économiques spéciales. Là, les fanatiques des utopies libertariennes et néolibérales de l'ultra-capitalisme échappent au pouvoir des gouvernements et au contrôle démocratique. L'auteur passe en revue différentes expériences visant le fantasme du libre marché, de Hong Kong dans les années 1970 à l'Afrique du Sud à la fin de l'apartheid, du Sud néo-confédéré à la ville de Londres, de Dubaï à la Somalie.

Les théories de Milton Friedman ou Peter Thiel, qui sont à l'origine de ces expériences sont convoquées dans le texte, qui alterne analyse et récit, et pointe la dimension antidémocratique de ces théories : « Je ne crois plus que la liberté et la démocratie soient compatibles. » déclare Peter Thiel, investisseur en capital-risque et fondateur de PayPal. L'ouvrage s'achève sur les expériences de la cryptomonnaie et du métavers, autres tentatives libertariennes, à travers lesquels l'auteur propose, après avoir décrit l'histoire saisissante des dernières décennies, une vision alarmante de notre futur proche.

Jean-François Guillon

Le capitalisme de l'apocalypse, ou le rêve d'un monde dans démocratie
Quinn Slobodian
Seuil, 2025



Les capitalismes contemporains

Le capitalisme mondial connaît des mutations profondes en ce début de XXI^e siècle, marqué par une accélération des crises : instabilité financière, crise sanitaire, dérèglement climatique, tensions géopolitiques.

Cet ouvrage montre comment ces crises sont autant d'indications que le capitalisme est entré dans un vaste processus de transformation économique, sociale et politique à l'échelle de la planète. Il analyse l'émergence progressive d'une nouvelle société et d'un capitalisme mondialisé et multipolaire. Deux forces motrices jouent un rôle central dans cette grande transformation : la globalisation financière et les révolutions technologiques.

L'auteur en conclut que la mondialisation ne conduit pas à une convergence vers un modèle dominant, mais plutôt à une diversité, voire une guerre des capitalismes, illustrées par l'antagonisme entre les capitalismes états-unien et chinois.

Les capitalismes contemporains
Dominique Plihon
éditions La Découverte, 2025



Lutter contre la fraude fiscale en entreprise

Dans cet ouvrage, Julien Briot-Hadar parvient, à travers une approche méthodique et ambitieuse, à mettre en lumière non seulement les mécanismes de la fraude, mais aussi les défis opérationnels auxquels sont confrontés les régulateurs et les entreprises dans un contexte de transformations économiques et technologiques rapides. Par la clarté de ses enchaînements et la profondeur de ses réflexions, *Lutter contre la fraude fiscale en entreprise* parvient à articuler efficacement les dimensions conceptuelles, institutionnelles, techniques et prospectives du sujet.

Julien Briot-Hadar livre une œuvre à la fois érudite et pragmatique, qui s'impose comme un guide précieux pour quiconque s'intéresse à la fiscalité et à la gouvernance publique. Cet ouvrage transcende les frontières disciplinaires, offrant une analyse qui enrichit à la fois la réflexion académique et les pratiques professionnelles. Il rappelle avec force que la lutte contre la fraude fiscale n'est pas seulement une affaire technique, mais un impératif pour préserver l'équilibre des finances publiques et la confiance dans les institutions démocratiques.

Vincent Gath Drezet

Lutter contre la fraude fiscale en entreprise
Julien Briot-Hadar
Vuibert, 2025



**«Je te ramènerai
des montagnes des fleurs
joyeuses, des copihues,
des noisettes noires
et des paniers sauvages
remplis de baisers.»**

Pablo Neruda